

PROJET

**Procès-Verbal
Réunion Ordinaire de la CSSCT de l'établissement Hôtels Spécifiques
Jeudi 13 mars 2025 à 9H.
Salle 5th Avenue.
Hôtel New York The Art Of Marvel.**

Membres légaux :

	Présente
	Présent
	Présente
	Présente
	Présente

Membres experts :

	Présent
	Présent
	Présent
	Présent
	Présent

Représentants syndicaux CSSCT :

	Présent
	Présent
	Présent
	Présent
	Absente
	Présent
	Absent
	Absent
	Absent
	Absent

Responsable de relations de travail :

	Présente
--	----------

Membres de droit :

	édecin du travail	Présente
	édecin du travail	Présente
	Coordinatrice prévention	Présente
	Inspectrice du travail	Absente
	Agent CRAMIF	Absent

Invitée de la séance :

	Chargée de projet Maintien dans l'emploi
	Technicien Support Maintenance.
	Project Ldr Construction.

Début et fin de réunion : 09H00 /16H20.

Procès-Verbal rédigé [REDACTED] rétaire de la CSSCT.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 décembre 2024(*)
2. Point d'information sur les projets de travaux ou d'interventions relevant de la CSSCT au sein de l'Etablissement, passés, en cours ou à venir.
3. Projet d'information de remplacement de toile de Time Square.
4. Information des membres de la CSSCT sur les salariés déclarés inaptes au sein de l'établissement*
5. Présentation aux membres de la CSSCT, pour avis motivé, d'un projet d'impossibilité de reclassement d'un salarié déclaré inapte à son poste*
6. Examen des statistiques des accidents de travail du 4ème trimestre 2024*
7. Suivi des actions HST – DUERP*
8. Présentation aux membres du rapport annuel CSSCT 2024*
9. Information des membres de la CSSCT sur le recrutement des salariés en situation de Handicap au sein de l'Etablissement
10. Point d'information sur la prévention des RPS.
11. Visite chantier : Extension Bagagerie Newport Bay Club.

Contenu des échanges :

Le président ouvre la séance en remerciant l'ensemble des personnes présents, il indique que l'ensemble des documents sur les points comportant une étoile ont pu être transmis en amont.

Il indique que la visite en fin de réunion se tiendra au niveau du chantier de la bagagerie du Newport Bay Club hôtel prévue avec la secrétaire.

La secrétaire prend la parole pour rendre hommage à Sergio, collègue team leader du petit déjeuner décédé le lundi 1er mars 2025 à la suite d'un combat contre la maladie, ainsi qu'à sa famille et tous ceux qui ont travaillé avec lui.

Le chef d'établissement indique le recrutement d'un assistant de direction en la personne de Maxime DEVOLDERE, qui sera parmi nous le 01 avril 2025.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 12 2024 :

Le président demande si l'une des personnes présentes a des commentaires ou des ajouts à faire à ce procès-verbal ou des correctifs ?

Personne ne se manifeste.

La secrétaire procède à l'appel des votes.

Résultat du vote :

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 3

2. Point d'information sur les projets de travaux ou d'interventions relevant de la CSSCT au sein de l'Etablissement, passés, en cours ou à venir.

[REDACTED] e des changements au niveau des dates de fermetures des rtir du 19 mai 2025 pour une durée d'un mois, le monte-charge à partir du 30 mai 2025 pour une durée de 15 jours, changement des dates est dû à des aléas de chantier. Des travaux des portes qui donnent sur la nouvelle surface de bagagerie vers le couloir du 8 au 14 mai 2025 et du 21 et 23 mai 2025.

Il indique qu'aucune modification n'est prévu par rapport à notre dernière réunion.

[REDACTED] ande les raisons exactes du décalage.

François D évoque des raisons techniques, notamment des raisons de conformité et des surprises sur le chantier qui n'ont pas été prévue, tels que le faux-plafond qui n'a pas été réhabilité depuis 30 ans et qui n'était plus conforme par rapport aux nouvelles normes ce qui engendre des investigations.

Stéphane L indique qu'une communication sera faite auprès des équipes lors des différents faces des travaux. Il indique que la partie d'élargissement des portes sera la plus sensible, avec de la nuisance sonore, il indique que le nombre de client sera réduit de ce côté-là.

François D indique qu'un coffrage en bois étanche contre la poussière sera mis en place pour avoir le moins possible de poussière.

_____ ande si les marches à l'entrée de la bagagerie seront conservées.

François D indique vouloir trouver une solution pérenne en collaboration avec le management pour palier au fait que la rampe n'a pas pu être créée, car la création d'une rampe est impossible à l'heure actuelle.

Stéphane L indique qu'aucune solution n'a été validée et qu'on reviendra vers les membres de la commission début juin 2025 avec des alternatives proposées.

François D indique que le projet d'extension de la plonge de l'Empire State est repoussé d'un mois et demi suite à des aléas techniques sur le mur à ouvrir, une étude a dû être faite pour sécuriser le projet, de ce fait l'ouverture du mur est décalée d'un mètre.

Amel M demande la raison.

François D répond que le mur porteur ne file pas dans le sous-sol, car un élément structurel est difficile à toucher quand on a une ouverture dessus, ce qui met en porte-à-faux, de ce fait une entreprise spécialisée interviendra pour l'ouverture de ce mur.

Léontine L demande quand on peut effectuer une visite du chantier.

Stéphane L répond pas avant mi-mai date de début des travaux, peut être lors de notre CSSCT de juin on aura l'occasion de visiter le chantier côté WC.

Léontine L demande si un plan de sécurisation des salariés est prévu.

Stéphane L répond que l'ensemble des éléments ont fait l'objet de présentation lors de la dernière CSSCT.

_____ appelle le gros bruit et le désagrément lors des travaux pour les Newport Bay Club.

François D indique que les nuisances au niveau des travaux seront lors de l'ouverture du mur porteur et les travaux au niveau du sol uniquement, les horaires de ces travaux seront communiqués en amont pour éviter la nuisance pour les salariés, cela concerne une demi-journée par ouverture.

Stéphane L rappelle les travaux sur l'établissement :

Newport Bay Club :

- Remplacement des télévisions et mise en place de Disney+ en cours jusqu'au 30 septembre 2025.
- Remplacement des serrures CISA de toutes les portes.
- Remplacement des camps des labres du parking jusqu'à fin mars 2025.
- Mise en place du point Photo avec personnage au Lobby de l'hôtel du 24 mars au 3 avril 2025 avec mise en place de spot dans le faux-plafond, pas de travaux bruyants.

New York :

- Interventions sur les chambres froides pour une remise en conformité et une réparation définitive.
- Travaux sur les plaques froides du Down Town où il est nécessaire de casser le buffet pour procéder aux réparations, avec fermeture du restaurant, l'analyse est en cours pour la mise en place de plaque par-dessus de façon définitive et fonctionnelle.
- Réflexion des ascenseurs Midtown de l'intérieur des cabines de mai 2025 à septembre 2025 avec mise en place d'écran digital puis le passage plus tard sur l'autre partie d'ascenseur.
- Remplacement de friteuse du Manhattan à la suite du départ de feu et la suppression des friteuses à gaz par un modèle électrique, une découpe du plan de travail est nécessaire. La zone des travaux sera de nuit, étanche et condamné deux équipements qui ne seront plus opérationnelles, avec possibilité de travailler en journée. Ces travaux durent deux jours.
- Remplacement des moquettes des étages 6 7 8 car abimés par des produits à partir 23 mars 2025 jusqu'au 29 mars 2025, puis 30 mars 2025 au 5 avril 2025 pour le reste ça serait sur le mois de mai 2025 mais pas de date de communiquée pour l'instant.
- Remplacement de la moquette boutique du 30 juin au 11 juillet 2025.
- Remplacement de la moquette du bar côté office, sans date de pré définie, peut-être fin septembre.

Jacky C demande à prévenir les équipes en amont lors des travaux du parking quand les places manquent.

Stéphane L répond que la communication est établie en amont et que les salariés sont invités à aller se garer sur Ventury 2.

[REDACTED] dit que le circuit réfrigéré à l'extérieur n'est pas sécurisé avec une

Liliana C dit que des barrières ont été mis en place.

Maxime L propose de mettre des frigos sur les côtés pour palier à la problématique des plaques froides.

Djiby W dit que la chaîne du froid n'est pas respectée car la prise de température a été faite avec 12°.

Stéphane L répond que toutes les pistes sont analysées pour le moment, les pains de glace est une solution provisoire aux vues des conditions de travail.

[REDACTED] ande le temps de fermeture du restaurant en cas de mise en place des

Stéphane L répond 3 semaines.

Djiby W interpelle sur le risque engagé d'hygiène.

Liliana C évoque le sujet de la friteuse et la neutralisation de l'espace qui est travaillé avec Food Safety et la maintenance. L'espace est isolé avec la possibilité de continuer à travailler sans intrusion dans la zone concernée. La circulation en cuisine est possible durant les travaux.

_____ ande si des nuisances sonores sont à prévoir.

Liliana C indique que oui mais pas en continue, c'est uniquement lors de la découpe.

Stéphane L rappelle que l'achat de ces friteuses n'étaient pas prévu en investissement et que cela a pu être mis en place vue la nécessité.

Jacky C évoque un problème de livraison au niveau de la cuisine d'envoi au centre de convention, car une partie a été livrée mais pas l'autre.

Stéphane L répond non et c'est peut-être dû à un décalage.

Liliana C répond à l'interrogation de Jacky C concernant les friteuses au niveau du centre de convention qui sont en commande pour une livraison courant avril début mai.

Stéphane L indique que les hottes au niveau du centre de convention du New York sont commandées et plan de prévention prévu, intervention prévue début avril.

3. Projet d'information de remplacement de toile de Time Square.

Stéphane L indique que cette toile n'a pas été remplacé depuis sa création en 1994, avec la mise en place de deux toiles (une intérieure et une extérieure), la structure porteuse est semblable à celle d'une cour de tennis, il indique que c'est la même entreprise installatrice qui vient pour le remplacement qui est spécialisée dans ce domaine, avec des travaux sur 3 semaines avec fermeture du 25 juillet au 22 août 2025, avec balisage de la zone parking neutralisé pour les véhicules de chantier, pas de zone de coactivité.

Maxime L dit avoir été concerté au sujet de travaux dans le dur.

Stéphane L dit que c'est abandonné. Du moment que rien n'est fait dans le dur on ne touche pas l'intérieur. Une prise en compte est faite sur la partie plonge aux vues de l'utilisation par les équipes F&B qui n'est pas satisfaisante, car si l'activité continue, il est préférable de créer un espace plonge dans la mesure du possible. Un travail est fait en ce sens.

_____ ande si on recouvre ou on remplace la toile.

Stéphane L répond que c'est un remplacement à l'identique.

Jacky C demande le coût de changement de toile.

Stéphane L répond 200K.

4. Information des membres de la CSSCT sur les salariés déclarés inaptes au sein de l'établissement*

_____ nte au membre de la commission le nombre de salariés déclarés inaptes au sein elle indique qu'il y a 15 salariés déclarés inaptes au poste dans l'établissement :

- 4 salariés en absence pour maladie ;
- 1 salariés en suspension de contrat ;
- 4 en affectation temporaire type ATMA ;
- 2 salariés en absence pour formation ;
- 2 salariés en affectation temporaire type CDD.
- 2 salariés en dispense d'activité.

Amel M demande quel salarié sera en CDD et sur quel poste.

Olivia L indique que c [REDACTED] poste à Work Force Insight.

Amel M demande p [REDACTED] ors qu'elle était dans les équipes BPI en corrélation avec le diplôme passé grâce à la transition pro.

Olivia L explique qu'elle a un CDD de 6mois au niveau de sa nouvelle location.

Amel M demande si la location peut la conserver au sein de ses équipes.

Olivia L indique ne pas la visibilité budgétaire de ce département, mais c'est le souhait qu'elle soit transformé en CDI.

Pascal G demande une mise à jour de la situation de Wilfred, car il n'est pas au courant qu'il est en mission ATMA.

Olivia L répond que oui et que cela est formalisé par des courriels.

Pascal G demande pourquoi une transformation en CDI dans les équipes Property Control n'était pas possible.

Olivia L répond qu'aucune possibilité d'ouverture de poste n'était réalisable.

Pascal G dit que la volonté de la part de sa manager était présente pour pouvoir le conserver dans les équipes Property Control, mais il manquait un accompagnement plus approfondi.

Olivia L est convaincue que l'équipe d'encadrement souhait le garder mais cela n'était pas possible d'ouverture de poste.

Pascal G trouve cela dommage que cette situation n'a pas pu bien aboutir, il indique qu'une démarche plus approfondie au niveau de cette équipe aurai donné lieu à un CDI pour Wilfred, il rappelle qu'il y a une personne qui a fait 28mois d'ATMA aussi de cette équipe.

Olivia L répond que c'était un CDD pour Eloisa et non une mission ATMA, il y a eu une volonté de la conserver et cela s'est traduit par une transformation, et qu'une transformation pour Wilfred est toujours possible avec un travail en collaboration pour lui apporter son aide.

Pascal G dit penser que c'est ce qu'il doit être fait, car d'après ses renseignements le manager s'est rapprocher d'elle mais sans retour de sa part.

Olivia L indique qu'une décision a dû être prise aux vues du contexte.

Amel M demande si des entretiens ou échanges avec les managers d'accueil est fait systématiquement à chaque mission.

Olivia L dit qu'il y a toujours un premier entretien entre les référents d'accueil et le salarié dont le profil a été partagé.

[REDACTED] ande si Willem est en arrêt maladie ou dispense d'activité.

Olivia L répond que c'est un arrêt maladie et qu'elle a prolongé son arrêt.

Amel M demande si Stéphane en fin de mission chez food a-t-il une autre mission.

Olivia L indique qu'il est en arrêt maladie actuellement.

_____ ande la suite _____

Olivia L dit rechercher des opportunités d'emploi en lien avec son profil, le salarié a souhaité une disponibilité pour suivre une formation qu'il vient de commencer.

Amel M demande des nou _____ est en dispense d'activité.

Olivia L indique être en lien avec la salariée en question pour un retour à l'emploi sur un poste en back cuisine qui correspond à son profil et à ses restrictions.

Amel M demande sur quel poste.

Olivia L dit ne pas être en capacité pour le moment d'évoquer le poste mais dans une semaine elle aura toutes les informations nécessaires et son rôle.

Stéphane L déclare avoir demander, et dans la meure du possible, de définir des missions pour tous les salariés en dispense d'activité au sein de l'établissement pour éviter qu'elle reste chez elle et à continuer à être payer. Un travail en collaboration avec la médecine du travail, Olivia et les managers est effectué pour trouver des missions conforme avec leurs réserves.

_____ ande les raisons d'annulation du projet de formation concernant Perrine.

Olivia L indique que cette demande émane de la salariée.

Stéphane rappelle que ce n'est pas positif en termes d'implication et d'investissement des salariés accompagnés pour les amener à trouver une autre voie, le dynamise et l'implication des salariés est une composante clé dans la démarche de reclassement, car la volonté d'accompagnement s'arrête aussi à la volonté des salariés et que l'entreprise peut être amené à prendre des décisions qui acte le fait que le salarié ne souhaite pas s'inscrire dans le cadre d'un remplacement.

_____ ande la limite.

Stéphane L dit que c'est au cas par cas.

_____ mande si on a constaté des salariés qui se laissent aller.

Stéphane L confirme.

_____ ande si la mission IT de Kevin est prolongée.

Olivia L confirme mais sans promesse d'un reclassement car très difficile.

Stéphane L indique que les missions ATMA sont fait pour acquérir et développer les compétences en vue d'un reclassement ailleurs si le profil n'est pas retenu dans le poste.

Amel M indique que ces missions sont parfois là pour faire du remplacement ponctuel dans des locations ou le besoin est constant, elle alerte sur les risques liés au RPS quand les salariés ne voient pas de transformation sur des postes occupé durant plusieurs missions.

Wilson B dit que certains managers ne jouent pas le jeu concernant ces salariés qui comblent les postes sans pérennisation sur du long terme.

Stéphane L rappelle la lenteur d'une création d'un poste et que parfois il y a des circonstances dans lesquelles il n'y a pas de possibilité de créer un poste.

Wilson B indique qu'il parle sur des postes existants comme des postes au coin enfant qui est toujours vacant et non attribué.

5. Présentation aux membres de la CSSCT, pour avis motivé, d'un projet d'impossibilité de reclassement d'un salarié déclaré inapte à son poste*

Olivia L rappelle l'ensemble des éléments cités dans l'avis motivé transmis lors de l'envoi de la convocation.

[REDACTED] présenté au membre de la commission pour un projet licenciement et reclassement.

Stéphane L rappelle que c'est un dossier qui a déjà été présenté 3 fois et repoussé 3 fois, la dernière étape était le passage d'un permis poids lourd qui n'a pas abouti.

[REDACTED] mande le lien entre la boîte manuel et les restrictions du salarié sur son

Olivia L indique les restrictions médicales de la médecine du travail.

Guillaume D rappelle que dans le cadre où un salarié rentre dans l'accord handicap, il est possible de financer la mise en place d'une boîte automatique.

[REDACTED] firme.

Valérie F indique que son état de santé n'est pas compatible avec l'utilisation d'une boîte manuelle.

Guillaume D indique qu'un aménagement est possible pour éviter que le handicap soit un frein à la mobilité selon l'accord handicap. Il s'interroge sur le fait que le salarié n'a pas été retenu pour cette raison unique.

Stéphane L rappelle que l'aménagement est possible sur des véhicules classiques alors que les charts de la parade sont des véhicules professionnels.

[REDACTED] être déçu que le salarié n'a pas pu être retenu sur le poste à Revenue

La secrétaire procède à l'appel des votes.

Résultat du vote :

Pour : 0
Contre : 9
Abstention : 1

6. Examen des statistiques des accidents de travail du 4^{ème} trimestre 2024*

Le chef d'établissement indique que le document a été envoyé en amont de la réunion, il indique qu'une baisse sur le 4^{ème} trimestre est constatée du nombre de jours d'AT avec arrêt et de jours d'AT période de -15% ce qui correspond à 12 AT de moins par rapport à l'année précédente.

Pascal G constate une baisse d'heure travaillé par rapport à Q4 qui correspond à 45%, ce qui est beaucoup, chiffre constaté sur d'autre CSSCT aussi.

Stéphane L est d'accord et il souhaite vérifier si l'information est correcte par rapport à toutes les problématiques systèmes constatés auprès de Work Force Insight.

Liliana C indique que sur le listing AT la partie en gris est celle des AT prolongés en dehors de la période des 3 derniers mois.

Amel M indique que la police est bien trop petite pour une lecture optimale.

Liliana C répond que c'est dû à un bug du système.

Amel M et Jacky C indiquent qu'il y trop d'AT en attente notamment ceux de 2021.

Stéphane L répond que cela ne dépend pas de l'entreprise.

Amel M évoque L'AT avec le rideau en plastique reçu ans l'œil d'une salariée.

Liliana C répond qu'il s'agit d'un rideau endommagé à moitié que la salariée a reçu directement dans l'œil et qu'il a été changé.

Amel M demande si la boutique dispose de chariot à niveau constant, à la vue de l'AT de la salariée portant une pile d'assiette avec 41 jours d'AT.

Liliana C répond que la salariée en question a portée trop d'assiette d'un coup et qu'elle a fait plus que ce qu'il fallait.

Amel M évoque la luxation d'épaule du salarié au Ranch Davy Crocket.

Liliana C indique que cela n'est pas sur notre établissement.

Amel M demande que le fichier soit actualisé afin d'éviter ce genre de désagrément au niveau des chiffres.

Amel M évoque l'AT sur la bagagerie avec 20 jours d'arrêt et le gonflement de la main coincée.

Liliana C indique que certains bagages sont près de l'étagère, sa main est restée coincé entre les deux.

[REDACTED] ande les circonstances d'AT de Solenge.

Liliana C indique qu'elle était victime de croche pied.

Wilson B demande si tout les câbles et file au sol.

Liliana C répond que l'équipe IT était intervenue et que le nécessaire a été fait au niveau des réception.

7. Suivi des actions HST – DUERP*

Liliana C indique que certaines actions de l'année 2024 ont dû être décalé en 2025 c'est pourquoi le montant lié spécifiquement au programme est uniquement de 39K et que d'autres actions hors programme ou le montant s'élève à 411K d'où le cout complet concernant l'année 2024 est de 450K.

Elle indique que le projet d'extension de la bagagerie a été décalé sur 2025.

Amel M demande quelle somme n'ayant pas pu être isolée ?

Liliana C répond que ce sont les montants fait en interne, elle n'a pas pu obtenir les montants exacts.

Amel M dit qu'il est intéressant de les avoir.

[REDACTED] lare que le déménagement pour la bagagerie est décalé, elle souhaite avoir

Liliana C indique que François, le chef de projet, a cette information.

[REDACTED] ande ou en est le changement de sol de la salle de repos extérieur au e si c'est le même produit que les escaliers en coulisse ? il explique qu'il est glissant et inadapté par temps humide.

Liliana C répond que l'équipe maintenance attend une météo plus clémente pour pouvoir poser le sol. Elle dit ignorer la nature du produit qui sera posé.

Amel M demande que le produit posé soit adapté au sol extérieur pour éviter le risque de glissade. Elle demande à Liliana de bien vouloir faire le nécessaire en ce sens, et demande si la météo n'a pas été clémente depuis l'an dernier pour la pose de ce sol.

Jacky C demande ou en est la demande des chariots à niveau constant de l'hôtel New York.

Liliana C dit que l'achat s'effectue sur plusieurs faces et que la commande se finalise cette année.

Jacky C interroge sur les lignes en RPS et la façon dont elles sont soldées.

Stéphane L indique le lien avec la médecine du travail qui a la charge de ce sujet, il a rappelé à l'ensemble des managers d'actualiser les lignes avec des commentaires, il indique que c'est un travail en commun avec la médecine du travail avec une mise à jour régulière en fonction de l'avancement des initiatives identifiées dans les plans d'actions.

[REDACTED] nfirmes que c'est bien l'encadrement qui actualise le fichier et qui effectue l'envoi nérique pour le suivi des RPS.

[REDACTED] ande qui de l'encadrement ou le service des suivis des RPS solde les

[REDACTED] ond le service des suivis des RPS.

[REDACTED] ande qui est la personne en charge.

ique que c'est Valérie, et qu'il n'est pas nécessaire de lui envoyer des courriels personnel.

Stéphane L indique que les personnes en charge de la saisie et qu'il est préférable d'envoyer la requête via l'adresse électronique générique, idem pour le service GHRO.

Amel M demande quand on inclue les salariés en question.

Stéphane L répond tout au long de la démarche, les salariés sont impliqués dans la réalisation du plan d'action mis en place avec les équipes, les managers n'ont pas accès au DUERP c'est la médecine du travail qui saisit les modifications.

ande le nombre de référence des chariots constants.

Liliana C indique qu'il a plusieurs références concernant les chariots (petit, grand, a verre, à assiette...etc.)

ique qu'il y a des retouches au niveau du sol des travaux de la plonge.

Stéphane L répond si des malfaçons nécessitent des retouches celle-ci seront faite. Il rappelle que les malfaçons sont normées et vérifiables par les entreprises ou par des spécialistes de ce sujets-là.

que les tests sont au-dessus des recommandations de la CRAMIF et s'est été remonté. Des imperfections subsistent mais elles ne sont pas dangereuses, un coup de raclette suffit.

Ame mandent si de l'eau stagnante durant le service n'est pas déra

Florian M répond non puisque les testes de glissances ont été fait sur sol mouillé ou gras. Et cela ne comporte pas de risque.

Jacky C indique qu'il n'est pas aussi catégorique que cela, car malgré que l'équipe soit surpris par les résultats, il n'en demeure pas moins que le revêtement n'est pas homogène au niveau de toute la surface et ça peut amener à glisser, et les remontées concernant la glissance sur les parties refaite du sol sont nombreuses et qu'il ne faut pas ignorer ce point car il n'est pas nécessaire d'attendre un AT pour revenir sur ce sujet.

Stéphane L répond que les normes sont présentes et respectées et que la conformité existe aux normes applicables par rapport la notion de glissance, donc pas de sujet concernant la malfaçon à ce jour et pas de risque aussi.

Jacky C demande de quelle façon sont faites les mesures de glissance.

Liliana C avec le tribomètre, cinq fois (horizontalement, verticalement et en diagonale) sur sol sec, sol mouillé et sol gras, sur des zones de passage (entrée et sortie de la plonge, côté batterie et dans la zone de rangement) ou il a été signalé des glissances sur 1 mètre grâce à une machine qui donne un chiffre 03 qui était au-delà des recommandations de la CRAMIF.

Jacky C demande une démonstration pour voir comment cela est fait, car la convergence entre les deux situations est difficile à distinguer. Il évoque les flaques d'eau constatées lors d'une fuite d'un osmoseur, ou l'eau est partie en dessous du mur en dessous des étagères.

Liliana C explique que les travaux ne sont pas une rénovation mais que la contrainte du temps est là aussi.

Stéphane L indique être conforme par rapport à la réglementation, il indique qu'une surveillance sera de mise par rapport à la malfaçon.

ande si l'eau en dessous des étages est conforme.

Stéphane L répond que ce n'est pas l'idéal mais le projet était de changer les tunnels de plonge et retoucher la résine aux endroits où elle était abîmée. La reprise du sol existant a été faite et non une refonte complète du sol.

ique que lors de son passage en plonge, on l'a interpellé car des salariés-là.

Stéphane L indique qu'il prend en compte l'ensemble des remarques.

Léontine L répond qu'on a débloquent de l'argent pour faire du « à peu près ».

Stéphane L répond que des équipes professionnelles ont été engagées et qu'ils ont pris en charge le projet jusqu'au bout et que ces propos sont dénigrants à leur encontre.

Léontine L répond que des parties glissantes subsistent encore malgré les travaux.

Stéphane L répond que les travaux concernaient les tunnels de plonge et que tout est conforme et vérifié dans la méthodologie applicable et par les normes DTU.

Jacky C salue le travail et la collaboration de Florian présent. Il indique que les tunnels fonctionnent et qu'une attention particulière est portée pour l'utilisation des écrans et sur les connexions des aimants sur les portes ainsi que les différents messages affichés.

Stéphane L indique qu'un message a été envoyé à la suite de dysfonctionnements qui ont donné lieu à un arrêt d'utilisation de la machine, le fabricant est présent ce matin sur le site. Il indique qu'il faut renforcer l'aspect formation, méthodologies communiquées par le fabricant des différents acteurs autour des tunnels car la période des 3 mois est importante pour ancrer les bonnes pratiques.

Amel M demande si les dysfonctionnements en question sont apparus lors de la mise en place au niveau de l'hôtel Cheyenne.

Florian M répond non.

Jacky C explique que tous les acteurs sont impliqués dans le process et que la vaisselle et notamment les assiettes sont dérochées, le maximum est fait mais il ne faut pas tomber dans l'extrême ou il faut nettoyer la vaisselle avant le passage dans les tunnels, fonction première de ces machines.

Stéphane L est d'accord mais il indique qu'il faut retirer le plus gros, tels que le pain, les croissants, la nourriture laissée dans les assiettes, car ces composants alimentaires n'ont pas lieu d'être dans la machine, pas question de rincer les assiettes avant passage.

Jacky C demande la durée de vie de ces machines.

Florian M répond 10, 15, 20 ans tout dépend de l'entretien et de l'utilisation.

Jacky C demande par rapport à l'IFP.

Stéphane L répond qu'il n'a pas la réponse et cette règle comptable de fonctionnement interne de l'entreprise.

Stéphane L tient à féliciter l'ensemble des équipes qui ont contribué à faire de ce projet une belle réussite.

Concernant les actions soldées sont indiquées sur le bilan, tels que les bilans RPS qui ont été mis à jour.

Jacky C demande si toutes les actions RPS ont été soldées.

Liliana C répond non et qu'il y'a encore des actions en cours.

Stéphane L rappelle qu'il y a des actions RPS qui ont vu le jour il y a 2 ans et que le nécessaire doit être mis en place pour remédier à ce point.

En ce qui concerne les actions en cours :

Amel M évoque le point de la manutention difficile dans l'activité de plonge, en attente de réception d'équipement.

Liliana C dit que les derniers chariots à niveau constant sont en cours de réception.

Les délais sont trop longs et le lien avec l'IFP, et le point lors de la dernière CSSCT évoqué les délais du fournisseur. Jacky C s'est renseigné auprès du fournisseur et a indiqué que avoir reçu la consigne d'honorer la commande au 1^{er} avril 2025, action initié en janvier 2024, il évoque une volonté de ne pas faire abouti cette action pour des raisons financières.

Stéphane L évoque les imputations budgétaires et confirme que les enjeux financiers de l'entreprise font que certains investissements sont décalés par rapport à une imputation sur un trimestre ou un semestre.

Jacky C demande pourquoi avoir évoqué la problématique des délais du fournisseur lors de notre précédente commission.

Stéphane L dit que sur la partie de concrétisation d'un investissement, cela est liée à l'attribution d'une ligne budgétaire en IFP ou en Expense. Et que le point abordé a pu être confirmé lors de la précédente réunion. Il dit ignorer la ligne dont figure les chariots à niveau constant pour pouvoir l'expliquer. Il explique lisser sur l'année les investissements fait et que cette pratique ne l'étonne pas.

Jacky C indique que le délai est de 15mois.

Stéphane L répond que l'investissement n'a pas été hiérarchisé dans les premiers ce qui explique le délai.

Jacky C dit que le message était bien indiqué de ne pas livrer le matériel avant la date communiquée.

Stéphane L explique que si la liste des investissements à réaliser sur l'année 2025 n'inclue pas la commande des chariots à niveau constant, ce qui signifie qu'on doit trouver le budget

en plus, ce qui peut expliquer le décalage. Il demande plus de détail concernant cette commande.

Jacky C demande [REDACTED] soit plus explicite lors de la transmission des informations. Le [REDACTED] g pour préserver les conditions de travail des salariés. Le délai de livraison au niveau du Newport Bay Club est plus court.

Stéphane L répond que cela relève d'une problématique de fonctionnement interne et non celui de la CSSCT, il posera la question concernant les délais tardifs de livraison.

Amel M demande les raisons du report (FY2027) de la mise en place du meuble à verre pour la mise en place pour le bar, l'action est ouverte depuis 2024, un point sensible qui touche les gestes et postures des salariés.

Liliana C répond que ce n'est pas prévu dans le budget.

Stéphane L indique que les actions en 2026 sont bouclées et qu'une hiérarchisation a fait que ce point a dû être reporté à 2027, il indique vouloir savoir les raisons pour lesquelles cet investissement a dû être reporté.

Jacky C demande si le plan de prudence est toujours en cours.

Stéphane L répond que c'est un plan de gestion optimale des coûts et des dépenses, il explique que quelque soit le sujet, il est étudié, à savoir s'il est légitime, nécessaire, calendarisé au bon moment, l'exercice d'hiérarchisation se met en place.

Amel M entend le point.

[REDACTED] ande si des départements ont plus la priorité que d'autres.

Stéphane L répond non, mais plutôt pas rapport à la gravité du risque ou l'impact sur les conditions de travail.

[REDACTED] que le bruit en plonge au New York, il demande si ce point est traité s bouchons d'oreille.

Liliana C répond que le point est en cours, avec les mesures qui seront refait dans le programme d'évaluation des bruits tous les 5ans.

Amel M demande ce qui pourra être mis en place à part les bouchons d'oreille.

Liliana C répond qu'il y a plusieurs pistes mais rien de concret pour l'instant car il faut consulter le département hygiène.

Jacky C constate sur le document le manque de transparence à l'information erronée des chariots à niveau constant, il déplore ce manque de transparence.

Jacky C interpelle sur une dalle déformée au niveau du sol entre le Disney Village et Rockefeller plaza.

Stéphane L indique qu'une intervention est prévue ce jour.

Jacky C salue l'amélioration de l'ambiance sonore au niveau de la plonge suite à la mise en place des nouveaux tunnels.

Amel M évoque les consoles qui sont trop basse, elle demande comment est traité ce point par les équipes food.

Liliana C répond qu'une personne de produit food qui est en chargé et cela est en cours.

[REDACTED] que les travaux du parking du Newport Bay club.

Stéphane L répond que cela est en cours et qu'ils prendront fin au mois de mars 2025 sur la face 3.

Amel M évoque le projet de la signalétique piéton.

Liliana C indique qu'une étude des flux est en cours pour effectuer les travaux sur la globalité du parking pour tout remettre aux normes.

Stéphane L rappelle le fait de porter les gilets fluorescent pour l'ensemble des salariés piéton dans le parking et les zones à risque. Il indique qu'un passage sur le côté de l'entrée de l'hôtel Newport Bay Club qui est [REDACTED] r Liliane pour améliorer la signalétique et la luminosité entre l'ave [REDACTED] ntrée.

[REDACTED] que l'embouteillage au niveau de cette avenue.

Stéphane L indique qu'il y a un plan de développement.

Léontine L dit qu'il y a un souci au niveau du stop ou certain livreur ne le respecte pas.

Stéphane L indique que des rappels sont fait par courrier quand l'identification est possible, du moment que la plaque est relevée puis remontée vers Zoé (assistante de Stéphane) le nécessaire est fait, avec des faits réels.

Jacky C évoque les deux bandes blanches côté guérite quand on sort, il évoque une ambiguïté quant à sa signification.

Stéphane L répond qu'une ligne bande blanche continue demande à marquer l'arrêt et la priorité à droite quand cela est nécessaire.

[REDACTED] ue les racks de stockage de housekeeping au Newport Bay Club.

Liliana C répond qu'un devis est en cours dans l'attente de sa réception.

Léontine L demande que le local de la maintenance soit mis dans l'actuel local de Magic Rambo.

Stéphane L dit que cela s'inscrit dans une démarche de réhabilitation, il en profite pour dire qu'une démarche de sollicitation des salariés de l'hôtel pour identifier les propositions d'amélioration dans le cadre de la future réhabilitation et pourvoir les intégrer si cela est possible dans ce projet-là.

Jacky C demande si le tracteur a bien été testé au niveau du Newport Bay Club.

Liliana C évoque un délai restreint dans le test avec la société en question car un support sur mesure devrait être mis en place aux vues des différents matériels à transporter.

Maxime L demande si c'est la même chose au niveau du New York.

Liliana C confirme, mais indique qu'ils disposent d'un chariot motorisé pour les chaises.

[REDACTED] el M demande ou en est l'action sur la hote qui est indiquée sur le DUREP is en place.

Amel M continue sur le fait que pour valider un projet il faut savoir si cela est faisable et avoir des réponses concrète dessus.

Liliana C indique que c'est un sujet maintenance. Et qu'elle n'a pas plus d'information à ce sujet.

Am [REDACTED] orent le manque d'action sur ce sujet aussi important qui est le brui

Djiby W dit que la maintenance est passé pour vérifier.

Amel M demande à qui on doit s'adresser sur ce sujet.

Liliana C répond qu'elle va relancer la maintenance.

Jacky C demande ou en est le projet de la réflexion du sol de cuisine du Newport Bay Club ou il est indiqué réhab FY25.

Liliana C dit que la partie plonge a été faite et qu'elle va modifier ce point sur le DUERP.

[REDACTED] que la chambre froide du New York et son ajustement et la réorganisation

Liliana C répond que la mise en place des échelles à l'intérieur a été faite mais que structurellement il est impossible d'agrandir la chambre froide.

Amel M demande le délai de mise en place d'action corrective pour cette chambre froide.

Liliana C répond que les équipes s'organisent au mieux pour pouvoir manipuler les échelles.

[REDACTED] ique que la manipulation est très difficile.

Jacky C évoque l'odeur dans les armoires remontée par Alejandro.

Alejandro C dit que des salariés l'ont interpell [REDACTED] odeur dans une armoire de stockage de la maintenance et [REDACTED] is en charge la problématique.

Jacky C indique que l'armoire en question était démunie de bac de rétention et les armoires ont été changées.

Stéphane répond que la responsabilité managériale dans la connaissance des règles applicable au stockage des produits chimiques et connues de tous, les anomalies peuvent subsister et sont réglé au fur et à mesure.

[REDACTED] que qu'une fiche CSSCT concernant cette armoire de stockage a été et que le chef d'établissement ne semble pas avoir l'information.

Liliana C rappelle que le manager de la maintenance a répondu hier soir.

Stéphane L indique que le sujet a été traité par les équipes et cela ne requière pas de réponse de sa part.

Jacky C demande ou en est les fiches CSSCT envoyé et non soldé et non indiqué sur le DUERP.

Stéphane L indique que toutes les fiches n'ont pas vocation à apparaître sur le DUERP, surtout si elles sont traitées, peut-être que les fiches évoquées n'ont pas encore intégrer le DUERP car la mise à jour a été effectué plutôt ou par manque de temps.

Jacky C demande que l'ensemble des fiches CSSCT communiquées et non soldés soient intégrées au DUERP, il invite Liliana C à revenir vers les membres sur ce sujet ou dans le cas échéant pouvoir faire un tour dans l'établissement pour un suivi.

Liliana C prend le point et rappelle que le nombre de fiche CSSCT est communique sur le rapport annuel.

8. Présentation aux membres du rapport annuel CSSCT 2024*

Le président indique que l'ensemble des documents relatifs à ce rapport ont pu être envoyé en amont.

Les membres demandent que le document soit projeté sur l'écran de présentation.
Le chef d'établissement indique que les documents sont envoyés en amont pour que les membres puissent les étudier et pouvoir évoquer les sujets directement.

_____ plore la baisse d'embauche au sein de l'établissement car moins épart avec un effectif qui semble le même.

_____ xplique que la préparation des effectifs est basée sur une activité st à partir de cette base que le recrutement est effectué. Il indique que les ouvertures de postes sont faites au départ des salariés au fur et à mesure, et que le recours à l'intérim est fait dès que nécessaire.

_____ éplore l'augmentation du taux de gravité des accidents de travail car nous demande des explications à cette hausse.

_____ plique qu'il y a eu moins d'accident mais avec plus de jours d'arrêt ée. Avec parfois des salariés avec des PMP qui fait que le temps de récupération beaucoup plus long.

Jacky C demande si les arrêts maladies sont comptabilisées dans ce taux ?

Liliana C répond non. Elle indique que parfois des salariés sont avec des restrictions médicales et que cela affecte la bonne récupération lors des accidents de travail.

Jacky C dit que cela n'a rien à voir avec PMP mais ces arrêts sont liés au travail.

Amel M dit qu'on a des chiffres sur les accidents du travail des salariés externe de l'entreprise sans avoir les déclarations d'accident au préalable. Elle trouve cela dommage qu'on ne puisse pas avoir accès à ces informations et pouvoir analyser ces accidents.

Liliana C explique qu'ils sont analysés et qu'il n'y a pas de distinction entre les deux.

Jacky C déplore l'augmentation de 15% du nombre de soin à l'infirmerie et que ce nombre est calculé uniquement sur les passages au premier soin, il demande des explications sur ce nombre de passage et leur cause ?

Amel M demande si les interventions des CMOS au sein des hôtels sont comptabilisées dans ces chiffres ?

que c'est généralement le CMOS qui intervient et que c'est rarement

ond qu'elle posera la quest

Stéphane L indique que l'intervention du CMOS ne donne pas lieu à une traçabilité particulière.

Amel M demande pourquoi ?

Stéphane L dit que c'est une intervention ponctuelle.

Amel M dit c'est de même pour le First Aid.

Stéphane L répond qu'il y a un enregistrement et une démarche de se rendre au service médical.

qu'un appel au centre de control est nécessaire pour faire

Stéphane L dit que ce point sera vérifié car il ne dispose pas de l'info.

Amel M demande une extraction des chiffres qui concerne uniquement l'établissement Hôtels Spécifiques.

Stéphane L indique que ces documents sont normés et que ces sont des chiffres globale entreprise, parfois il y a des chiffres spécifiques et parfois non, donc pas plus de détails.

t qu'il est intéressant d'avoir ces chiffres car il y a une augmentation de

Stéphane L répond que l'entreprise est en pleine expansion et que des nouvelles locations ont vus le jour avec un nombre conséquent de salarié c'est qui explique cette augmentation. La question devra être posée au CSE pour plus de réponses.

ande si un suivi est fait concernant les 3 long arrêts maladie de la
ay Club pour obtenir une date de reprise ?

Stéphane L explique que ça relève des salariés et leur médecin traitant, sans reprise pas de suivi de la part de la médecine du travail.

Jacky C évoque les cotisations des accidents du travail et des maladies professionnelles et demandent quand l'impacte pourra être visible sur cette année.

Liliana C répond que cela dépend du budget de la sécurité sociale de l'état, et que c'est le même montant si le vote de ce budget n'est pas validé.

ande si les agressions verbales sont déclarées dans les chiffres identifiés bénins de travail ?

Liliana C répond que sur les accidents bénins pas de chiffre concernant ce point, elle indique que sur le rapport annuel il apparaît 3 AT RPS sans plus de précision. Elle n'explique qu'aucun AT de cette nature n'a été déclaré.

Amel M demande si des chiffres spécifiques de l'établissement sur les moyens spécialisés dans la prévention et à l'amélioration des conditions de travail.

Liliana C répond qu'il en existe sur la somme consacrée à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail qui sont repris sur le bilan 2024 dans l'annexe 3.

Amel M s'étonne de la somme déployée de 22 000€ pour la formation.

Stéphane L dit que cela concerne uniquement le prestataire extérieur, il s'étonne aussi du chiffre.

Jacky C évoque le point sur les accidents grave ou qui auraient pu l'être, il évoque les électrisations qui n'apparaissent pas.

Liliana C répond que c'est le passage du CMOS et qu'ils n'ont pas fait suite un électrocardiogramme sur centre hospitaliser.

Jacky C dit qu'il y a répétition et que cela aurait pu être grave.

Liliana C indique que ces AT sont survenus sur l'année 2025 et que le rapport traite ceux de 2024 et que les recherches sont en cours pour trouver l'origine et la traiter.

Jacky C indique que sur le point 3-1-3 aucune observation ni courrier de la part de la CRAMIF concernant l'AT de la plonge.

Liliana C répond non, il y a bien eu des échanges de mails mais pas de courrier pour l'instant.

Stéphane L explique que les échanges ont eu lieu sur les faits et l'accident lui-même et non sur les répétitions des pannes. Le salarié en question a pu apporter les réponses aux interrogations de l'agent de la CRAMIF lors de sa visite qui n'ont pas donné lieu à quelque interprétation, ni questionnement de leur part.

Jacky C interpelle sur le taux de gravité qui a eu une augmentation exponentielle, avec un nombre d'heures inférieur de 20%.

Stéphane L explique qu'il n'y a pas de lien entre les deux car on peut avoir des beaucoup d'AT avec des durées d'arrêt courtes, et l'inverse aussi, ce qui n'est pas en lien avec la gravité des AT.

Jacky C demande à ce qu'on traite des salariés victimes d'AT avec une absence de plus de 6 mois comme des personnes en situation de handicap afin d'obtenir des actions correctives importantes.

Stéphane L indique qu'on ne peut pas faire le lien entre les AT et leur durée et la gravité. Il y a des circonstances qui ne sont pas sous la maîtrise de l'employeur. Il rappelle qu'il y a une analyse à lieu à chaque AT avec les parties prenantes car certains AT relèvent du comportementale.

ande si cela n'est pas dû au manque de formation ?

Liliana C répond que c'est beaucoup dû à l'inattention.

Stéphane L indique cela fait partie des formations les plus importantes, et qu'il y'a énormément d'initiatives lancées sur le sujet de la prévention, le traitement des risques, l'environnement de travail ainsi que la sensibilisation des équipes. La sécurité es le point d'attention et clef numéro 1 au sein de l'entreprise.

Léontine L attire l'attention sur les escaliers à monter au niveau de la bagagerie de l'hôtel Newport Bay Club et le risque accru d'accident.

Liliana C rappelle qu'il les travaux en cours et que les échauffements avant les débuts de prise de postes qui sont mis en place.

Stéphane L dit que c'est l'un des composants du projet actuel des travaux en cours.

Valérie F tient à rappeler qu'un travail en collaboration avec la coordinatrice de prévention pour sensibiliser les salariés aux gestes et postures et sur l'importance de l'échauffement.

Jacky C rappelle qu'il faut tenir en compte le manque d'effectif au sein des départements ce qui engendre un stress et la pression qui sont liés et c'est un suet qu'il fait aborder avec sérieux.

ute qu'il y a la forte fréquentation qui augmente aussi.

Stéphane L rappelle que c'est cela qui paie les salaires aussi.

Jacky C indique qu'il faut mettre les moyens humains en place pour y faire face.

Stéphane L répond que les effectifs sont adaptés au niveau de l'activité prévue, il y a bien le recours à l'intérim à chaque fois que c'est nécessaire, et c'est une volonté permanente.

Jacky C interpelle sur le taux d'absentéisme, et le manque d'effectif de remplacement au niveau du service de la plonge, notamment sur le service du matin car l'absence de dernière minute n'est jamais remplacée malgré le prolongement de cette absence.

Stéphane L est d'accord avec ce point et rappelle qu'il fait remonter l'information au service concerné afin de palier à cette problématique. La question d'encadrement doit être posée sur ces absences de dernière minute, et sur la gestion de l'équipe, car les autres absences sont remplacées soit par de l'intérim soit par du CDD.

nonce qu'il y aura 15 bagagistes de plus dans les effectifs de l'hôtel afin de faire monter les bagages en chambre.

Stéphane L répond que la prestation de mise en chambre des bagages n'est pas incluse dans les standards de l'hôtel Newport Bay Club contrairement à celui du New York. Et que le dimensionnement des effectifs sera ajusté dès la mise en place de ce système au sein du Newport Bay Club. Ainsi toute décision concernant une augmentation d'activité implique les moyens pour le faire.

ond que cela est indiqué sur le site internet lors de la réservation.

Stéphane L explique que cela dépend de l'activité et de la capacité de prendre un certain nombre de bagages ce qui représente 10% voir 20% des clients total, et si cela est indiqué sur le site cela devra être changé.

Jacky C indique qu'une étude de poste au sein de son équipe a été faite sans l'impliquer, il demande des explications.

Valérie F répond qu'elle ne demande pas des personnes en spécifique mais c'est le manager qui délègue une personne en charge et cela dans tous les cas de figure lors des visites, études de poste ou autres.

Guillaume D demande la répartition des nombres d'heures par hôtel afin de connaître la situation par service.

Liliana C répond qu'elle n'a pas cette information.

Stéphane L répond que cela n'est pas représentatif d'une analyse pertinente qu'on peut faire sur ce sujet, il indique qu'il faut prendre en compte le niveau d'activité et le taux d'occupation par rapport à l'année d'avant, et si on souhaite proportionner les heures, il faudra regarder les ratios de productivité et non le volume d'heure. Compte tenu de la présence des centres de conventions au sein des deux hôtels avec une variation d'activité d'une année à l'autre, cela a son impact sur la variabilité des heures aussi.

Guillaume D demande à ce que ces informations puissent être communiquées à la commission afin de pouvoir mieux analyser les volumes d'heures.

Stéphane L répond que les niveaux de productivité de chacun des départements sont suivis mensuellement ou par semestre ou par an, et que ces chiffres sont stables, voir en baisse. Donc pas de lien entre diminution d'effectif par rapport à une activité constante qu'elle traduirait par une augmentation forte des taux de productivité.

Pascal G demande un retour sur la mise en place du recueil annuel des dates de consommation des EPI.

Liliana C répond qu'une vérification visuelle est effectuée et que le renouvellement est fait à la demande dès que les EPI sont abîmées. Ces documents sont alimentés par les managers.

Pascal G demande comment les managers s'assurent que les EPI sont bien renouvelées.

Liliana C indique que les managers vérifient leur équipe.

Pascal G indique qu'il avait signalé ce point de difficulté de suivi des EPI.

Amel M dit que cela n'a pas changé les habitudes et que, sauf cas contraire, personne autour de la table ne s'est vu vérifié ses EPI.

Maxime L confirme.

Stéphane L dit que c'est un travail local pour chaque management et les équipes concernées.

Amel M indique que lors de la présentation, et elle rejoint Pascal G sur ce point, on avait l'impression que des outils supplémentaires seraient mis en place pour le suivi des EPI et qu'un an après, rien n'a changé.

Stéphane explique que c'est une gestion récurrente du sujet et que chaque situation est différente.

Pascal G soutient que rien n'a changé.

Liliana C explique que à chaque changement de location les salariés se voient changé d'EPI aussi, et qu'un nouveau catalogue est mis en place pour se faire.

Amel M demande si une vérification annuelle de chaque salarié est faite afin de s'assurer que les EPI sont conformes et en état de protéger les salariés.

Liliana C dit qu'on ne doit attendre une année pour changer les EPI et qu'aucune vérification n'est faite pour les EPI en usure normale.

Léontine L demande à faire des tests lors de changement de gamme, car les chaussures font parfois très mal au pied.

Liliana C demande à lui remonter les points et dans le cas échéant les chaussures seront changées.

Stéphane L indique qu'une commission d'agrément qui est permet d'identifier les EPI existant et permet d'identifier tous les modèles qui existent au regard des retours qui sont faits. Il indique aussi que l'entreprise est contrainte par le marché et qu'on commande ce qui paraît adapté par rapport au marché sur les métiers. Les remontées des salariés sont bien prises en compte et sont aussi remontées à la commission d'agrément. En ce qui concerne les problématiques spécifiques, cela doit être fait en lien avec la médecine du travail et les chargés de prévention.

Liliana C explique qu'il peut arriver de tomber sur une série ratée de modèle de chaussures et ce modèle peut être remis en cause.

Djiby W indique qu'il y a eu plusieurs modèles pour les cuisiniers et qui sont changés trop de fois après avoir trouvé un modèle qui convient à tout le monde. Les chaussures actuelles sont trop lourdes.

Liliana C rappelle que des chaussures tests sont mis à disposition pour les salariés volontaires et qu'à la suite les modèles sont validés, les mercuriales vertes étaient présentes mais ne convenaient pas à l'ensemble des départements à cause de la couleur. Le changement a été effectué avec la même technologie. Ceux qui souhaitent effectuer les tests doivent la contacter.

9. Information des membres de la CSSCT sur le recrutement des salariés en situation de Handicap au sein de l'Etablissement

[REDACTED] indique qu'une seule embauche d'un CDD au New York au 1^{er} mars 2025 et l'accueil d'un stagiaire à l'hôtel New York.

Guillaume D demande le nombre d'effectif total sur l'établissement.

Vola R indique que le bilan sera communiqué au mois de septembre prochain.

Stéphane L indique que les chiffres sont communiqués à chaque CSSCT, et qu'il faut faire l'addition.

10. Point d'information sur la prévention des RPS.

Stéphane L indique que les analyses sont en cours dans les départements du New York et du Newport Bay Club.

Au Newport Bay Club :

- Bagagerie, Breakfast sont évalués et en cours d'établissement de plan d'action sur le DUERP
- En cours d'évaluation, les équipes du dîner (Cape Cod et Yacht Club), Récréation.

Au New York :

- Empire State Lounge, room service, convention, bagagerie et Manhathan Diner en cours d'établissement de plan d'action sur le DUERP
- Fin d'évaluation des équipes du breakfast, Bar, Réception, Housekeeping et Boutique.
- En cours d'évaluation l'équipe de récréation.
- Planifié sur 2025 les équipes des managers, seniors managers à partir du mois d'avril.

Sur la partie Team Leader la réunion-bilan des résultats est lancée et les sessions participatives ont eu lieu courant février 2025 avec échange et établissement de pistes d'action.

Jacky C demande quand les résultats seront communiqués sur les enquêtes Team Leader.

it avoir reçu les résultats qui sont encours d'analyse, et seront transmis t.

Stéphane L indique qu'il y aura une restitution au comité de pilotage concernant les teams leader.

Amel M indique avoir reçu des questions concernant la salle de pause au niveau du Newport qui manque de chaleur et de déco et du mobilier vieillissant pour un repos optimal.

Stéphane L indique que c'est en cours par les services généreux pour un coup de peinture et de la déco.

ande la mise en place de plante.

Stéphane L indique que ça a un coût grâce au contrat d'entretien avec les services d'horticulture.

Amel M évoque les douches qui manquent d'entretien au niveau du Newport, car des chariots de nettoyage sont mis à l'intérieur.

Stéphane L indique que ces douches ne sont pas utilisées de ce fait elles sont utilisées à tord et à travers. Un rappel sera fait en ce sens pour un nettoyage régulier.

Amel M demande à remettre les abattants WC au niveau des toilettes femmes.

Stéphane L prend le point.

11. Visite chantier : Extension Bagagerie Newport Bay Club.

Les membres sont invités à venir avec leur EPI (chaussures et casques et gilets).

Certain membre n'ont pas pris leur EPI, de ce fait la visite s'est déroulée en présence d'un nombre réduit.

Le chef d'établissement a rappelé que les EPI sont à disposition auprès de sa secrétaire depuis le début de la nouvelle mise en place de la commission, charge à chacun d'aller les récupérer.

François D indique qu'une peinture plafond est faite pour éviter les incendies.

Un petit poste a été mis en place pour les équipes de bagagerie comme une dispatch.

Amel M demande qu'une fenêtre soit mise en place pour une luminosité optimale et une vue sur la bagagerie pour l'équipe encadrante.

François D prend le point et indique que les délais sont pour l'instant respectés.

Amel M demande si pour remplacer la rampe il est possible d'envisager la mise en place d'une porte sur l'extérieur pour faire passer les chariots de Disney Express.

François D indique que cela n'est pas prévu dans le projet et que des autorisations doivent être faites avec un budget supplémentaire.



Première salle



Seconde salle



Câblage refait dans son ensemble.

Fin de la séance à 16H20.